

ICADE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Actionnaires
ICADE SA
27 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 425 166,94 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ICADE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 2

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 21 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Lionel Lepetit

Gilles Magnan

Johanna Darmon



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Du 19 Avril 2024**

Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis politiques au cours de l'exercice 2023

1) <u>Mécénat</u> :	425 166,94
○ <i>Association Rejoué (Mécénat : soutien auprès de l'association)</i>	3 500,00
○ <i>Fondation H.E.C. (Mécénat : initiative ICADE for better urban living)</i>	250 000,00
○ <i>H.E.C. (Mécénat : contribution accélérateur ESS année académique 2023/2024)</i>	50 000,00
○ <i>Institut Pasteur (Mécénat : soutien à la recherche Covid-19)</i>	60 000,00
○ <i>Institution Nationale des Invalides (Mécénat : soutien auprès de l'établissement pour financer la fourniture de prothèses auprès de patients de l'institution)</i>	19 166,94
○ <i>La cravate solidaire (Mécénat : soutien à l'action de la Cravate Solidaire afin de financer des accompagnements pédagogiques aux personnes en insertion ou réinsertion professionnelle)</i>	7 500,00
○ <i>Les Amis de Jericho (Mécénat : renforcement de l'équipe et pérennisation des actions de Jéricho notamment son accueil des familles Domensa)</i>	15 000,00
○ <i>Royaumont – Les entretiens (Mécénat 2022-2023 – soutien à l'association)</i>	20 000,00
2) <u>Parrainage</u> :	
○ <i>Revival (Partenariat en soutien à Pauline Déroulède joueuse de tennis en fauteuil)</i>	20 000,00

3) Dons aux candidats ou Partis

Nicolas JOLY

21-03-24 | 14:44:34 CET

Néant

ICADE

• Immeuble OPEN • 27 rue Camille Desmoulins - CS 10166 - 92445 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex •

Tél : 01 41 57 70 00 - www.icade.fr